



**II - CONDITIONS PARTICULIERES :
LE(S) PLAN(S) CONTRACTUEL(S) DE DEPOT⁶**

Article 1 – Caractéristiques générales des expéditions

1.1. Publication principale :

Editeur : Centre Mission Catholique Polonaise
Titre de la publication principale : Głos Katolicki - La Voix Catholique
N° CPPAP : 67523 0510 G 86630

Accès aux aides de l'Etat à la presse d'information politique et générale (cocher la case correspondante) :

- Non ciblé.....
- Ciblé.....
- QFRP National.....
- QFRP Régional.....

Famille de presse de la publication principale – typologie OJD (cocher la case correspondante) :

- Presse Quotidienne Nationale.....
- Presse QR et PQD.....
- Presse hebdomadaire régionale.....
- News.....
- Eco Finances Affaires.....
- Actu générales et Société.....
- Presse TV.....
- Presse Loisirs.....
- Presse Féminine.....
- Presse People.....
- Enfants Ados Parents Séniors.....
- Presse technique et professionnelle.....
- Presse Associative et Divers.....
- Autres (préciser).....

Fréquence de parution (cocher la case correspondante) :

- Quotidienne , Hebdomadaire , Bimensuelle , Mensuelle , Bimestriel , Trimestriel ,

Autres :(préciser)

Nombre moyen d'exemplaires par dépôt : 2026 exe

⁶ Incluant le cahier des charges des options

M

D.O.



Poids unitaire moyen de l'objet : 65g
 Format de l'objet : A-4

Nombre d'éditions par Titre :
 Nombre moyen d'exemplaires par édition : 2725

1.2. Niveau de service choisi par le CLIENT

Conformément aux articles 2 et 3 des conditions générales du Contrat Presse, le CLIENT s'engage à respecter les conditions d'accès au service de base ci-après (cocher la case correspondante au service choisi) :

Presse urgente J/J+1
 Presse J+4
 Presse à tarif économique J+7.....

1.3. Description des suppléments, hors séries et numéros spéciaux :

Nom du supplément / hors série / numéro spécial	Jour de parution du titre de rattachement	Poids du supplément / hors série / numéro spécial	Jour de dépôt	Objet postal distinct du titre de rattachement (Oui/Non)	Quantité moyenne par dépôt

Article 2 – Caractéristiques techniques des dépôts

2.1. Identification indicative des prestataires externes :

Routeur(s)	Gestionnaire(s) d'abonnement



2.2. Caractéristiques des dépôts

Le CLIENT s'engage à remettre à La POSTE ses dépôts :

- aux lieux de dépôt prévus,
- à la date prévue pour leur dépôt, inscrite sur chaque pli,
- avant l'heure limite prévue, dépendant de chaque lieu de dépôt.

Les dépôts concernés par le présent contrat s'effectuent suivant les caractéristiques suivantes :

Lieu de dépôt	Jour de dépôt	Heure limite de dépôt (à renseigner par LA POSTE)	Heure estimée du dépôt	Quantité moyenne par dépôt
Paris Louvre CTC		18 heures		

2.3. Contenants utilisés pour les dépôts

CDP Tare :

Sac 7 Tare :

Autre (préciser) Tare :

Article 3 – Modalités de dépôt des options

Conformément à l'article 5 des conditions générales du Contrat Presse, le CLIENT s'engage à respecter les conditions d'accès aux options ci-après (cocher la case correspondante aux options choisies, si besoin joindre descriptifs détaillés en annexe) :

P. U.
M



Dépôt anticipé

Le Client s'engage à déposer les quantités prévues (à +/- 10%), aux lieux de dépôt prévus, le jour prévu et à l'heure prévue (à +/- 30 minutes) pour leur dépôt.

Lieu de dépôt (STP et PCT)	Jour de dépôt	Heure de dépôt	Quantité par dépôt

Dépôt jour creux

Le Client s'engage à déposer les quantités prévues (à +/- 10%), aux lieux de dépôt prévus le jour creux prévu pour leur dépôt

Lieu de dépôt (STP)	Jour creux de dépôt	Quantité par dépôt

Livraison en CTC de destination

Le Client s'engage à déposer les quantités prévues (à +/- 10%) aux CTC de destination prévus pour leur dépôt.

CTC de destination	Quantité par dépôt

P.O.

W



Livraison en Bureau Distributeur de destination

Le Client s'engage à déposer les quantités prévues (à +/- 10%) aux Bureaux Distributeurs de destination prévus pour leur dépôt.

Bureau Distributeur de destination	Quantité par dépôt

Distribution jour creux

Le Client s'engage à déposer les quantités prévues (à +/- 10%), aux lieux de dépôt prévus le jour prévu pour leur dépôt pour être distribués aux jours creux prévus.

Lieu de dépôt	Jour de dépôt	Jour creux de distribution	Quantité par dépôt

Article 4 – Suivi du Plan Contractuel de Dépôt

LE CLIENT et LA POSTE désignent ci-après les personnes habilitées à suivre la mise en œuvre du présent Plan Contractuel de Dépôt :

Pour le CLIENT :

Nom et Prénom :

Fonction :

N° téléphone : 01 55 35 32 31

e-mail : vkat@club-internet.fr

Pour LA POSTE :

Nom et Prénom : **BERDAH Charles**

Fonction : **Assist. Correspondant Presse**

N° téléphone : **01 40 54 37 89**

Service **CPCE/SAP : 01 44 88 50 74/29** :

by

P.O.



Article 5 – Obligation des parties

En cas de modification du Plan Contractuel de Dépôt, le CLIENT s'engage à prévenir LA POSTE 1 mois avant.

En cas de non respect des conditions de dépôt (dépôt tardif, quantités/poids différentes vs quantités habituelles du fait d'opérations spéciales non annoncées, changement sans préavis de jour de dépôt), LA POSTE ne pourra être tenue responsable de la non réalisation correcte de ses prestations.

En cas de dysfonctionnement ponctuel pouvant empêcher la bonne distribution des objets (retard de livraison), le CLIENT s'engage à mettre tout en œuvre pour avertir LA POSTE.

En cas de dysfonctionnement ponctuel pouvant empêcher la bonne distribution des objets (incidents de transport, faits de grève...) LA POSTE s'engage à mettre tout en œuvre pour avertir Le CLIENT

Article 6 – Représentation des parties

LE CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières, des conditions générales et des annexes jointes qui forment le contrat annuel Presse ainsi que des dispositions des documents auxquels il fait référence et s'engage à s'y conformer.

A *Paris*, le *12 juillet 2005*

Noms et Signatures:

OSIKOWSKI

Pour LE CLIENT,

Paul Gillet

Pour LA POSTE,

Claude Dubois